



BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE 2022

TRANSACTION SUR IMMEUBLE (*)

- MOINS DE 50 000 €	FORFAIT 4500 €
- DE 50 001 € À 100 000 €	FORFAIT 8000 €
- DE 100 001 € À 300 000 €	7 %
- PLUS DE 300 001 €	6 %

VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL

CESSION : 10 % TTC DU PRIX DE LA CESSION PRÉSENTÉ

HONORAIRES DE NÉGOCIATION, À LA CHARGE DU VENDEUR PORTANT SUR DES IMMEUBLES À USAGE COMMERCIAL OU D'HABITATION.
HONORAIRES CALCULÉS À PARTIR DU PRIX NET VENDEUR. (*)
HONORAIRES NON CUMULATIFS POUVANT ÊTRE ARRONDIS AU MILLIER D'EUROS PRÈS.

CES TAUX S'ENTENDENT TVA COMPRISE AU TAUX DE 20 %



BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE 2022

LOCATION À USAGE D'HABITATION

- HONORAIRES À LA CHARGE DU LOCATAIRE : 12 € TTC/m²
 - ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE : 3 €/m²
- HONORAIRES À LA CHARGE DU BAILLEUR : 12 € TTC/m²
 - HONORAIRES DE REDACTION DE BAIL : 150 €
 - ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE : 3 €/m²
 - 10 % SUR LE MONTANT ANNUEL DU LOYER HORS CHARGES

LES HONORAIRES COMPRENNENT LA COMMERCIALISATION, LA CONSTITUTION DU DOSSIER, LA RÉDACTION DU BAIL ET LA RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX.

LOCATION À USAGE COMMERCIAL

HONORAIRES À LA CHARGE DU PRENEUR : 10 % TTC DU LOYER TRIENNAL HORS CHARGES.

LES HONORAIRES COMPRENNENT LA PUBLICITÉ, LES VISITES, LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE DE MISE EN LOCATION, LA CONSTITUTION DU DOSSIER DU PRENEUR.

CES TAUX S'ENTENDENT TVA COMPRISE AU TAUX DE 20 %